



Travail en hauteur

Cette formation permet aux participant-e-s d'acquérir les compétences nécessaires pour travailler en hauteur en toute sécurité dans le cadre d'activités liées au spectacle vivant.

Ils-Elles apprennent l'utilisation et la vérification des Équipements de Protection Individuelle (harnais, antichute...) leur permettant ainsi de se faire délivrer une habilitation à effectuer des travaux en hauteur par leur(s) employeur(s). - sous condition de validation des tests d'évaluation.

Formation réalisée en partenariat avec



MONTPELLIER DANSE
AGORA CITÉ INTERNATIONALE DE LA DANSE

OBJECTIFS (Compétences)

Organiser son travail en fonction du type de lieu de spectacle
Respecter les règles de sécurité liées à la machinerie
Choisir, préparer et vérifier les EPI
Utiliser les EPI
Se déplacer sur une structure en hauteur en sécurité
Travailler sur une structure en hauteur en sécurité
Se faire habiliter au travail en hauteur

CONTENUS

Les obligations de l'employeur : information, formation, vérification du matériel.
Prévention des risques et législation concernant le travail en hauteur, les EPC (équipements de protection collective) et les EPI (équipements de protection individuelle)
Technologie et fonctions des EPI
Vérifications périodiques, maintenance, entretien courant et mise au rebut
Rappel sur les noeuds
Apprentissage de l'utilisation des différents Harnais
Lignes de vie et systèmes d'arrêt de chute
Déplacement et évolution sur structure de grande hauteur
Positionnement de travail, d'attente et de repos
Procédure de sauvegarde
Action de mise en sécurité de blessé, accompagnement de personne out vers le sol
Utilisation de cordes de rappel
Descente sur corde

Durée | 5 jours (35 H)

Lieux | TSV
Domaine d'O ou
Théâtre de l'Agora ou
Arena Sud de France
(Montpellier)

Effectif | 3 à 8 participant.e.s

Coût | 2 030 € *

Intervenant.e | Sébastien CASTELAIN
(la liste des intervenant.e.s peut être sujette à modifications)

Public | Toute personne amenée à effectuer des travaux en hauteur dans le cadre du spectacle vivant

Pré-requis | Ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique du travail en hauteur

Outils | Salle de cours + lieu d'application, structures, matériel scénique, EPI (1 kit par personne)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET ÉVALUATION

Présentation théorique, études de cas, calculs, analyse de la législation et présentation des règles d'usage.
Mise en application en conditions réelles avec contrôle continu d'acquisition des connaissances.
Test d'évaluation finale.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous remplissez en ligne une fiche d'inscription et nous envoyez par mail l'ensemble des pièces complémentaires demandées.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.

Un accusé de réception vous est adressé dès que nous sommes en possession de l'ensemble des pièces demandées.

Afin que vous puissiez effectuer des démarches pour obtenir le financement du coût pédagogique de votre formation, un devis vous sera envoyé.

Pour tout projet de formation, vous pouvez faire appel à un Conseil en Évolution Professionnelle (CEP).

Ce dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé est ouvert à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle.

Il inclut un entretien individuel, un conseil visant à définir son projet professionnel, et un accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet.

Il pourra également faire le point avec vous sur vos possibilités de financements.

Adressez-vous à votre OPCO (Afdas, Uniformation etc.), à France Travail, l'APEC, une mission locale, CAP emploi...

ACCESSIBILITÉ



Si vous avez des besoins d'aménagement spécifiques, n'hésitez pas à contacter notre référente handicap. Ensemble, nous identifierons les éventuelles contraintes et trouverons des solutions adaptées dans la mesure du possible.

* Pour des formations intra-entreprise, le devis sera établi sur demande.

Validation

Attestation faisant état des résultats après évaluation permettant de se faire habilitier par son / ses employeur(s)

Type d'action

Action de formation - Développement de compétences des salarié.e.s.
Non certifiant



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION